



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.987

OBJET : ZAC DE L'ENFANT. DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES.

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.20

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine
Coordination Aménagement Urbain

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC DE L'ENFANT. DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a confié à la SPLA PAYS d'AIX TERRITOIRES, l'aménagement de la ZAC de " l'Enfant " par convention de concession en date du 11 mars 2010.

Cette opération située en limite Sud-est du Pôle d'Activités des Milles représente une surface d'environ 36 ha.

L'article 11 de la convention précitée prévoit la possibilité de délégation du droit de préemption au concessionnaire.

En application des dispositions de la délibération n° 2002.0876 du 3 Octobre 2002, les terrains d'emprise de la ZAC de " l'Enfant " sont soumis au Droit de Préemption Urbain.

Conformément aux dispositions de l'article L 327-1 du Code de l'Urbanisme, les SPLA " *peuvent exercer, par délégation de leurs titulaires, les droits de préemption et de priorité définis par le présent code et agir par voie d'expropriation dans les conditions fixées par des conventions conclues avec l'un de leurs membres* "

La SPLA PAYS d'AIX TERRITOIRES, par lettre en date du 4 Mai 2010, ayant sollicité la délégation du Droit de Préemption au sein de la ZAC de " l'Enfant ", je vous propose d'accéder à sa demande.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** de déléguer, dans le périmètre de la ZAC de " l'Enfant ", l'exercice du Droit de Préemption Urbain à la SPLA PAYS d'AIX TERRITOIRES conformément aux dispositions de l'article L 327-1 du Code de l'Urbanisme.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'adjoint délégué au Foncier, à signer tout document afférent à ce dossier.

**2010.987 - ZAC DE L'ENFANT. DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A LA SPLA
PAYS D'AIX TERRITOIRES.**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI,
M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**